

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient: |
| | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

La capitulation scolaire de Manitoba, 241. — Une page de notre histoire, 242. — Mgr d'Hulst, 244. — L'incident de l'hôtel Mirabeau, 245. — A travers l'*Oiseau-Mouche*, 247. — Le Dr Bataille Hacks et Léo Taxil, 247. — Cantiques de Noël et Cantiques de missions, 248. — Appréciation du compromis scolaire, 249. — Les catholiques de Manitoba, 250. — Pensée, 251. — Diana Vaughan, 251. — Coup d'œil sur l'étranger, 252. — Un curieux procès, 252. — Le nouveau recteur de l'Université de Washington, 252. — Eglise du Canada, 253. — Sainte Eucratida vierge et martyre, 254. — Memento hebdomadaire, 256.

La capitulation scolaire de Manitoba

1° *L'enseignement religieux* pourra être donné de trois heures et demie à quatre heures de l'après-midi, dans le local de l'école :

(a) Si la majorité des commissaires d'une école en donne l'autorisation ;

(b) Si les parents d'au moins dix enfants fréquentant l'école dans un district rural, et d'au moins vingt-cinq fréquentant l'école dans une ville ou un village, en demandent l'autorisation aux commissaires.

2° L'enseignement sera donné en français et en anglais dans les écoles où il y aura dix élèves dont la langue française sera la langue maternelle.

3° Dans les écoles de villes, auxquelles l'assistance moyenne des enfants catholiques est de quarante au moins ; et dans les écoles de villages ou de districts ruraux, auxquelles l'assistance moyenne est de vingt-cinq au moins, les commissaires devront, s'ils en sont requis par les parents de ces enfants, employer dans ces écoles un instituteur catholique dûment diplômé.

A part ces légères modifications, le système scolaire reste protestant tout entier.

En présence de cette capitulation, les catholiques qui ont suivi la direction épiscopale, le 23 juin dernier, ne seront pas tentés de le regretter.

Une page de notre histoire.

(suite)

1840-1867

L'UNION DES DEUX CANADAS

L'acte d'union établissait un Conseil législatif d'au moins vingt membres, nommés à vie ; une Chambre d'assemblée composée de 84 députés, c'est-à-dire 42 pour chaque province, bien que le Bas Canada comptât 200,000 âmes de plus que le Haut Canada ; il concédait à la Chambre d'assemblée le contrôle des revenus publics, mais avec certaines réserves ; il stipulait que la langue anglaise serait la seule langue parlementaire, et que la dette du Haut Canada, qui était de six millions de piastres, serait payée par les deux provinces unies.

Telles sont les grandes lignes du régime qui devait durer vingt-sept ans. " Par la faute d'une poignée de Canadiens, dit Turcotte, la métropole punissait toute une province, en lui enlevant sa constitution, pour lui en donner une autre qui contenait des clauses aussi vexatoires." Cette mesure inique est le bénéfice net que nous a valu le mouvement de 1837.

Ceux qui avaient refusé de suivre la direction du clergé payaient, et faisaient payer bien cher à leurs compatriotes la faute qu'ils avaient commise.

Il semble, du moins, que les Canadiens auraient dû comprendre l'absolue nécessité de s'unir de nouveau, et de se tenir unis comme un seul homme, pour tirer le meilleur parti possible de la situation. Malheureusement ils restèrent divisés ; et la scission devient définitive en 1845, lorsque Papineau revint de l'exil. Il ne tarda pas à partir en guerre contre ses anciens amis et à battre en brèche le nouveau régime politique en vigueur. Il devait bientôt succomber à la tâche, mais non sans laisser des disciples imbus de son esprit anticatholique et révolutionnaire. Il est donc l'auteur principal des malheureuses divisions qui régneront encore et nous ruinent — tout le monde l'admet.

Voici comment M. David raconta la dernière entrée en scène de Papineau ;

“ Lorsque Papineau revint de l'exil et se sépara de M. Lafontaine, lorsque le parti libéral s'organisa et que l'*Avenir* et le *Pays* firent connaître son but et son programme, les prêtres lui déclarèrent une guerre acharnée.

“Ce n'est pas étonnant.

“ Le nouveau parti était composé, en grande partie, de jeunes gens de talent dont les idées trop libérales, trop avancées, devaient nécessairement effrayer une société profondément conservatrice et religieuse.

“L'abolition de la dîme, le vote des chefs du parti libéral en faveur des écoles mixtes, leur alliance avec George Brown, l'ennemi le plus acharné de nos institutions religieuses et nationales, les discours échevelés prononcés à l'Institut canadien et les écrits de la presse libérale en faveur de l'abolition du pouvoir temporel des Papes et du triomphe des idées nouvelles, donnaient au clergé raison de croire qu'en détruisant le parti libéral, il sauvait la religion et la patrie.”

Cette photographie du parti libéral, sous l'union des deux Canadas, est assez fidèle. Aussi il n'est pas étonnant, comme le dit M. David, que le clergé regardant ce parti d'un mauvais œil, lui ait refusé sa confiance, puisque son programme était antireligieux et révolutionnaire. Il n'est pas étonnant qu'une population profondément religieuse, comme dit M. David, ait tenu dans l'opposition, la majeure partie de ces vingt-sept ans, les partisans d'un pareil programme.

Cependant, si de 1840 à 1867, le clergé a été antipathique à ce parti, il n'est pas intervenu une seule fois pour blâmer ou approuver une mesure purement politique. Nous disons, pour approuver ou blâmer une mesure purement politique ; car les protestations de l'épiscopat contre la loi de l'éducation et la manière dont le gouvernement a réglé la question des biens de la Compagnie de Jésus, en 1846, n'étaient pas des questions politiques. Si elles avaient un côté politique, elles avaient aussi un côté religieux. Dans le premier cas, la chose est évidente, et dans le second cas, il s'agissait de biens ecclésiastiques, qu'il n'était pas permis de détourner de leur destination, et l'Episcopat était, en cette circonstance, le mandataire né des catholiques.

La Constitution en vigueur sous l'Union — nous l'avons

dit — donnait à chaque province un nombre égal de représentants. Tant que la population du Bas Canada fut plus considérable que celle du Haut Canada, celui-ci ne trouva pas à redire naturellement. Mais du moment que le chiffre de ses habitants fut plus élevé, il réclama la représentation basée sur la population. Cette question, ainsi que plusieurs autres, augmenta l'antagonisme entre les deux provinces, et, en 1858, le projet d'une Confédération fut sérieusement agité et discuté. Quelques uns des chefs politiques adressèrent même au ministre des colonies une dépêche recommandant la confédération de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du nord, comme moyen de régler toutes les difficultés. Cependant le projet ne devait pas aboutir cette fois. Les provinces maritimes demandèrent du délai ; la question traîna en longueur et fut finalement abandonnée.

Ce projet ne fut ressuscité et mené à bonne fin qu'en 1864.

(A suivre)

Mgr d'Hulst

L'Eglise de France vient de faire une perte bien sensible dans la personne de Mgr d'Hulst, prélat de la maison de Sa Sainteté, vicaire-général de Paris, recteur de l'Institut catholique de Paris, prédicateur du Carême à Notre-Dame de Paris, député de la 3e circonspection de Brest, etc. Possesseur d'une très grande fortune, Mgr d'Hulst l'a entièrement dépensée en bonnes œuvres. Il occupait, dans l'ancien couvent des Carmes, une petite chambre aussi pauvrement meublée que celle de son domestique. Accablé comme il l'était par tant et de si importants travaux, il trouvait encore le moyen de se donner aux petits et aux miséreux soit au confessionnal, soit par des visites dans les taudis.

Il n'eut point à la Chambre toute l'action que sa science et ses talents faisaient espérer ; cela tint en grande partie à la noblesse de son caractère, à sa droiture, à sa sincérité.

« Il ne savait pas sourire, dit M. J. Lacoste, à ceux qu'il n'estimait pas. Il éprouvait une véritable souffrance physique à laisser tomber sa main dans la leur. Et quand il y était forcé, son visage trahissait sa répulsion. De là vient qu'au Palais-Bourbon il resta un isolé. Il n'aurait pu se résoudre à plaisanter avec

ses adversaires de gauche, ni à accepter leurs coudoiemens ou à subir leurs propres plaisanteries. Aussi fier et dédaigneux de compromission, il ne pouvait se décider à subir l'ascendant de ce qu'il n'appréciait pas. "

Mgr d'Hulst a refusé les honneurs militaires auxquels il avait droit, comme député, à ses funérailles ; il a voulu qu'il n'y eût point de fleurs sur son cercueil et qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe.

Le correspondant parisien du *Nouvelliste de Bordeaux* écrit ce journal au sujet du dernier séjour de Mgr d'Hulst à Biarritz :

" Mgr d'Hulst, parti seul, sans compagnon, était allé s'échouer dans une misérable chambre d'auberge. Pour le tirer de cette détresse et l'installer dans une confortable villa, des amis durent se cotiser. De toute sa fortune, il ne restait plus rien au député du Finistère. Les bonnes œuvres avaient englouti ses 60 000 livres de rente. "

Si Mgr d'Hulst dit la *Vérité*, de Paris était souverainement éloquent, à la manière dont Buffon entendait l'éloquence ; s'il possédait l'ordre, la clarté, la compétence et ce style élégant et correct, étonnant de sûreté et de précision, il lui manquait les dons, moins élevés, mais nécessaires, de ce que Louis Veuillot appelait, avec trop de dédain, *la bête oratoire*. Il n'avait pas ce qui parle aux sens et les charme, ni dans la voix, ni dans le débit, ni dans le geste, ni même dans l'expression, où il semblait à dessein amortir la flamme et éteindre la couleur. C'était une raison supérieure qui parlait à d'autres raisons.

Un peu froid dans ses discours, il avait pourtant des affections vives et profondes, et même de ces enthousiasmes du dedans d'où jaillit ordinairement la flamme. " Mon ami, me disait-il un jour après avoir lu les pages où j'ai étudié son éloquence, vous me reprochez de manquer de chaleur, et j'en dois manquer, je suis assuré que j'en manque, puisque vous le dites. Et pourtant telle page qui vous semble froide, je l'ai écrite là — et il me montrait son bureau — avec un frémissement d'émotion qui me remuait parfois jusqu'aux larmes. "

L'incident de l'hôtel Mirabeau. (1)

" On le sait, en décembre 1893, quatre personnes, savoir le Dr Hacks (Bataille) M. Léo Taxil, M. Lautier, président des

1) Reproduit de la *Vérité*.

avocats de Saint-Pierre et directeur du *Rosier de Marie et de l'Echo de Rome*, et M. Esnault, dessinateur, envoyé par M. de la Rive pour prendre le portrait de la luciférienne, ont déjeuné avec elle à l'hôtel Mirabeau, à Paris. Cet incident gêne considérablement ceux qui nient l'existence de Diana Vaughan, car on ne saurait mettre carrément en doute la parole d'un homme comme M. Lautier. Pour tourner la difficulté, on dit que M. Lautier a été la victime d'une mystification de la part de Léo Taxil qui avait, tout simplement, engagé une des femmes de chambre de l'hôtel à jouer le rôle de Diana pour la circonstance.

" Il y avait pourtant un moyen bien simple de savoir si, oui ou non, il y a eu mystification dans cette circonstance : c'était d'aller consulter les registres de l'hôtel Mirabeau. Ce moyen est tellement simple que les journalistes parisiens ont dû nécessairement y penser, et cependant pas un d'entre eux n'a songé à faire cette constatation. Est-ce parce que ces journalistes craignaient de trouver dans les registres de l'hôtel quelque chose qui ne cadrât pas avec leur théorie ?

" Quoi qu'il en soit, le directeur de la *Vérité*, de Québec, voulant à tout prix s'éclairer pour pouvoir éclairer ses lecteurs, n'a pas craint d'aller à l'hôtel Mirabeau, lors de son dernier séjour à Paris ; et pour que le résultat de cette visite eût le caractère d'une constatation légale, il s'est fait accompagner d'un huissier. Voici le procès-verbal de cette visite.

CONSTAT

" L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le onze novembre.

A la requête de M. J. P. Tardivel, directeur du journal la *Vérité*, de Québec, Canada, en ce moment à Paris, Hôtel de Bourgogne, rue de Bourgogne, no 15.

Je, Jules Sauvaistre huissier près le tribunal civil de la Seine séant à Paris, y demeurant Boulevard Montmartre, 21, soussigné.

Requis, aux fins ci-après.

Et accompagnant M. Tardivel, je me suis transporté rue de la Paix, no 8, à l'hôtel Mirabeau.

Là étant, M. Tardivel a demandé au gérant de l'hôtel de vouloir bien voir sur le livre d'inscription des voyageurs s'il n'est pas descendu à l'hôtel du 10 au 21 décembre 1893, une dame Diana Vaughan, étrangère.

Le dit gérant a pris le livre de police de cette époque et nous a montré l'inscription suivante :

“Chambre 14 bis, miss Vaughan D. Vingt-huit ans. Rentière, Londres, venant de Versailles; du quatorze décembre au vingt-un.”

De ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Coût vingt et un francs 20 centimes. ”

J. SAUVAISTRE.

A travers l'Oiseau-Mouche

“Une page de notre histoire,” tel est le titre d'une étude très intéressante que la *Semaine Religieuse* de Québec publie de ce temps-ci. On y démontre fort bien que, à la suite de la cession du Canada à l'Angleterre, il y eut des jours bien sombres pour notre race, et que pourtant nos pères réussirent toujours, par les armes constitutionnelles, à vaincre les difficultés, et à améliorer leur sort. A certains moments leurs griefs étaient bien autrement graves que ceux dont on avait sujet de se plaindre en 1837-38; cependant, jamais l'on ne se crut autorisé à se révolter contre l'autorité établie. — En ce temps-là, on n'accusait pas le clergé de ne rien entendre aux affaires publiques. On marcha d'accord avec lui, et ce fut pour notre grand bien.

“Tout ce que l'on peut faire pour les révoltés de 1837-38, c'est de louer leur patriotisme et leur courage. Mais il faut ajouter, à la lumière de l'histoire, de la philosophie et de la théologie, que ce patriotisme était bien mal entendu, que ce courage était fort aveugle. Et l'on aurait grand tort de proposer ces “héros” à l'imitation de la jeunesse.

“Ce sera sans doute la conclusion de l'excellent travail de la *Semaine Religieuse*.”

Le même numéro de *l'Oiseau-Mouche* contient, en particulier, deux excellents articles en réponse à la croisade contre les écoles catholiques de la Province de Québec,

Le Dr Bataille Hacks et Léo Taxil

La lumière est enfin complète sur le Dr Bataille Hacks et Léo Taxil. Il est regrettable que l'enquête à laquelle vient de se livrer *l'Univers*, et qui fait tomber les masques aux yeux

de tous, n'ait point été entreprise plus tôt. Un grand mal aurait été évité.

Il y a plus de trois ans, dans le numéro du 29 juillet 1893, nous disions : Sous ce titre : *Le Diable au XIXe siècle*, paraît une publication étrange signée Dr Bataille. Nous regrettons d'abord qu'un ouvrage de ce genre soit publié par livraison, et ainsi offert à un public qui ne peut qu'en être profondément troublé. Cet ouvrage n'est pas un travail historique, mais un roman, facilement composé avec quelques livres de voyage, quelques notions sur la franc-maçonnerie, de l'imagination et de l'audace. Le présenter comme une histoire vécue est une grave responsabilité et pour l'auteur et pour l'éditeur.

"L'auteur, ajoutons-nous, ne donne pas son vrai nom. Il faudrait pourtant que l'on sût qui est celui qui affirme avoir assisté en personne à toutes les scènes diaboliques qu'il raconte. De telles affirmations tirent leur valeur de la personne qui les donne.

Nous eûmes, quelques jours après la publication de la note, la preuve matérielle que si le Dr Hacks collaborait au *Diable au XIXe siècle*, Léo Taxil en était le principal rédacteur. Ce qui nous confirma dans l'opinion que nous nous étions faite, dès l'abord, sur la moralité de cette entreprise commerciale et peut-être franc-maçonnique.

C'est le devoir des publicistes catholiques de s'éclairer eux-mêmes avec le plus grand soin afin d'être en mesure d'avertir leurs lecteurs sur toutes choses. Ce n'est point toujours facile, il en résulte souvent des ennuis; mais aussi il y a la satisfaction d'avoir rendu service et d'avoir accompli le devoir professionnel. (1)

CANTIQUES DE NOËL et CANTIQUES DE MISSIONS

M. Ernest Gagnon vient de faire paraître, en réédition, la première partie de ses "cantiques populaires du Canada français, harmonisés pour voix mixtes et orgue." Cette première partie est intitulée : *Cantiques de Noël*, et se vend 60 centins, plus 3 centins pour la poste. La deuxième partie, intitulée : *Cantiques de Missions*, paraîtra vers le 15 de janvier prochain. Prix : \$1.00, plus 6 centins pour la poste. S'adresser à M. ERNEST GAGNON, 164 Grande-Allée, Québec.

(1) S. R. de Cambrai.

Appréciations du compromis scolaire

Mgr Langevin : " Il ne serait ni sage ni prudent de ma part d'émettre une opinion avant d'avoir étudié les termes de ce règlement que je ne fais que de lire pour la première fois. Dans un jour ou deux, je serai plus en mesure d'en parler avec meilleure connaissance de cause."

— Ce règlement satisfait-il Votre Grandeur ?

—"Assurément, non ; et, ce qui plus est, il sera loin de satisfaire la province de Québec.

" Comme nous avons été vendus ! Comme Québec a été trahi ! Un Canadien-français, un catholique, qui ridiculisait la loi Dickey, qui est arrivé au pouvoir par de fausses promesses et qui nous livre ainsi aux mains de nos ennemis ! Mais je vous prédis qu'il y aura du bruit dans la province de Québec et que l'écho s'en répercutera par tout le Canada. Les hommes qui triomphent aujourd'hui seront renversés. Ce règlement est une farce.

Et Monseigneur Langevin ajouta en prenant congé : " La lutte ne fait que commencer."

Mgr O'Brien : — " Si tel est le cas, je ne puis que répéter une remarque que je faisais, il y a environ quatre ans. C'était après le premier jugement du Conseil Privé sur cette même question des écoles de Manitoba.

" A mon retour de la côte du Pacifique, on me demanda si je pensais que la question fut réglée. Je répondis : "Aucune question n'est réglée tant que justice n'est pas rendue."

" La politique de retard a donné suite à une seconde décision qui a causé la chute d'un gouvernement ; la cynique injustice de ce prétendu "règlement" causera assurément la perte d'un autre.

"Où, sans doute, la presse amie du gouvernement va faire un grand éclat de ce compromis ; mais ces écrivains, même en faisant ressortir les grandes lignes, ne tromperont personne ; ils ne se feront pas même croire à eux-mêmes que le sens réfléchi de la majorité des Canadiens va leur permettre de trahir notre constitution, ou va accepter comme un règlement d'une grave question constitutionnelle, ce complot mal tramé d'opportunisme impuissant."

M. Landry, sénateur : " Quant au compromis dont il est question, il suffit d'une minute de réflexion pour se convaincre qu'il ne compte pour rien, que ce n'est pas même un compromis et que

L'action de l'exécutif fédéral ne saurait compromettre les droits de la minorité catholique.

“ J'ai toujours compris qu'un compromis dans l'espèce ne pouvait être obtenu que par une entente entre les parties litigantes, c'est-à-dire entre la minorité catholique du Manitoba et cette province elle-même. Or ce qu'on appelle actuellement un compromis est effectué entre la province du Manitoba et . . . le gouvernement Laurier !!

“ Où est la minorité dans cet arrangement ? Le compromis, au lieu d'être effectué entre les parties en cause devant le tribunal, est conclu entre le tribunal lui-même et l'une des parties, à l'insu et contre le gré de l'autre !

“ Et l'on voudrait que cette conspiration contre les droits de la minorité catholique prendrait le nom de compromis et que l'action de l'exécutif fédéral, nullement autorisée et encore moins acceptée par la minorité, lierait cette dernière et disposerait de ses droits.

“ L'exécutif n'a pas mission et n'a aucunement le droit, sans autorisation spéciale, de conclure des compromis avec l'une des parties qui plaident devant lui au détriment de l'autre.”

La *Vérité* “ Nous protestons donc, de toutes nos forces, contre ce prétendu règlement, qui n'est que le sacrifice du droit.

“ Sur cette question, nous sommes et nous resterons étroitement uni à l'autorité religieuse ; c'est la seule position qu'un catholique puisse prendre.

“ Nous arrivons de Rome, et nous connaissons exactement la pensée du Chef de l'Eglise et de nos évêques sur cette question des écoles du Manitoba ; l'Eglise ne pourra jamais approuver un règlement qui ne donne pas aux catholiques la pleine jouissance des droits reconnus par la plus haute autorité civile de l'empire.

“ Voilà, nous le savons, la position inébranlable que prendront, sur cette question, le Saint-Siège et l'épiscopat canadien. C'est la position que prendra la *Vérité*, et que doit prendre tout catholique sincère, tout catholique qui veut obéir à Dieu et à son Eglise plutôt qu'aux hommes et aux partis politiques. ”

Les catholiques de Manitoba

Avant 1890

Ils avaient : des écoles catholiques, des commissaires catho-

tiques, des instituteurs catholiques, des livres et manuels catholiques, des inspecteurs catholiques, un bureau d'éducation catholique, un surintendant catholique, en un mot, un système scolaire catholique complet.

Le *Compromis de nov. 1896* autorise seulement une demi-heure d'instruction religieuse par jour, les classes finies, l'enseignement en français, et les services d'un instituteur catholique, dans certaines conditions.

La *loi réparatrice de fév. 1896* les remettait en possession: d'écoles catholiques, de commissaires catholiques, d'instituteurs catholiques, de livres et manuels catholiques, d'inspecteurs catholiques, d'un bureau d'éducation catholique, d'un surintendant catholique, en un mot, d'un système scolaire catholique complet.

Pensée

“L'orgueil de la science est de l'humanité, à côté de l'orgueil de l'ignorance.”

Diana Vaughan

“Il faut bien dire un mot de Diana Vaughan, puisque, depuis le congrès anti-maçonnique de Trente, l'opinion s'en préoccupe vivement.

“1° Diana Vaughan existe-t-elle ? 2° A supposer qu'elle existe est-elle l'auteur des publications parues sous son nom ? 3° Quelle est la valeur de ces publications ? La première question continue à être controversée. A la seconde question, beaucoup répondent que le nom de Diana Vaughan n'aurait été mis en avant que pour faciliter l'écoulement de productions dues à des exploiters. Quant à la troisième question, il suffit d'avoir lu quelques-uns des fascicules attribués à Diana Vaughan pour voir à quel point de telles élucubrations sont suspectes.”

“Pour ce qui est du docteur Hacks, dit Bataille, sa publication, le *Diable au XIX siècle*, était une vaste fumisterie ou mieux une entreprise de librairie destinée à soutirer le plus d'argent possible aux catholiques.”(1)

(1) S. R. de Lyon.

Coup d'œil sur l'étranger

Allemagne. — Le Parlement allemand a repris ses séances. On croit qu'une interpellation aura lieu au sujet des révélations qu'un journal aux gages de Bismark a faites concernant une ancienne alliance russo-allemande, contractée par Bismark et rompue par le chancelier de Caprivi.

Italie. — On ne sait encore rien de précis concernant les affaires de l'Erythrée. On annonce alternativement que la paix va être conclue, les prisonniers rendus ; et le lendemain, que la guerre va recommencer, que Ménélick se prépare à l'offensive.

Mgr Macaire, de retour à Rome, a rendu compte de sa mission au Saint-Père. Il a été reçu avec beaucoup d'honneurs par Ménélik et seule, l'attitude de l'Italie se refusant à la paix a empêché Ménélik de rendre au Saint-Père les prisonniers italiens.

Ménélik a confié à Mgr Mécaire une lettre autographe pour le Saint-Père où ces nouvelles sont confirmées.

Autriche. — Les élections des députés autrichiens ont été un éclatant triomphe pour les catholiques et les antisémites qui ont gagné un grand nombre de sièges même à Vienne.

En Orient. — La question d'Orient est toujours à l'ordre du jour, mais sans recevoir de solution. On signale encore des massacres près du Caire.

Belgique. — Le ministre de la guerre a donné sa démission sur le refus d'opérer les réformes militaires qu'il demandait.

Un curieux procès

Les Juifs de Perpignan ont intenté un procès à un citoyen de cette ville, parcequ'il avait écrit que les Juifs ont le nez crochu. L'accusé a été acquitté.

Au prononcé du jugement, le nez des Juifs, tout en restant crochu s'est probablement allongé.

Le nouveau recteur de l'Université de Washington

Le Rev. Thomas J. Conaty deuxième recteur de l'Université de Washington, est né en Irlande le 1er août 1847, et vint en Amérique avec ses parents trois ans plus tard en 1850, demeurant

rant d'abord à Taunton, dont les écoles lui fournirent les premiers rudiments de son éducation. En 1863, il devenait élève du collège de Montréal, où il resta quatre ans, puis termina ses études classiques au collège Holy Cross de Worcester. En 1869 il retournait à Montréal, cette fois pour y suivre le cours de théologie du Séminaire. Ordonné prêtre en décembre 1872 il exerça son ministère à l'église St-Jean de Worcester, jusqu'au 24 janvier 1880, où il fut appelé à la direction de la paroisse du Sacré-Cœur de cette ville, qu'il n'a jamais quittée depuis.

(†)

L'ÉGLISE DU CANADA

TROISIÈME PÉRIODE

(Suite)

L'intendant Talon voulant assurer à la France une part dans le commerce de la Baie d'Hudson, et favoriser aussi la prédication de l'Évangile, confia au P. Albanel, en 1672, la mission d'aller annoncer la foi dans cette contrée, en même temps qu'il en ouvrirait la route aux commerçants français.

L'année suivante, le P. Marquette partageait avec Joliet l'honneur de découvrir le Mississipi. Le P. Marquette, né à Laon, d'une ancienne famille de cette ville entra dans la Compagnie de Jésus à l'âge de dix-sept ans. Il arriva au Canada en 1666, et mourut le 18 mai 1675, âgé de 37 ans.

Pendant que ces missionnaires agrandissaient le champ des missions et des découvertes, une grosse difficulté s'éleva entre le gouverneur et un prêtre séculier, l'abbé de Fénélon.

L'abbé de Fénélon prêchant le jour de Pâques 1673, dans l'église paroissiale de Montréal, prononça quelques phrases qui furent regardées comme une censure de la conduite despotique du gouverneur. Informé de l'incident, de Frontenac fit demander une copie collationnée du sermon de l'abbé de Fénélon qui répondit fièrement: " J'ai prononcé mon discours devant deux cents personnes, qu'on les interroge si l'on veut. Quant à moi, si je suis innocent, on n'a rien à me demander; si je suis coupable, ce que je nie formellement, on n'a pas droit de prétendre que je travaille à ma condamnation." Traduit devant le Conseil Supérieur, il en appela à la cour ecclésiastique, et contesta la compétence du tribunal, qui lui répondit en le faisant saisir par un huissier et conduire en prison. Cependant le Con-

scil ne put triompher de la résistance de l'abbé de Fénélon, et l'affaire fut renvoyée à Paris pour être jugée par Louis XIV, qui blâma l'abbé de Fénélon ainsi que de Fronténae.

Mgr de Laval était repassé en France, en 1671, pour assurer le succès des négociations pendantes depuis 1664, entre Rome et Paris au sujet de l'érection de l'évêché de Québec. Louis XIV voulait que le diocèse de Québec appartint à la province ecclésiastique de Rouen jusqu'à ce que le Saint-Siège put y établir une métropole et plusieurs diocèses ; mais le Souverain Pontife s'y opposa constamment, et réussit enfin à amener le roi à ses vues. L'érection du diocèse fut proclamée par une bulle de Clément X, datée du 1er octobre 1674, et Mgr de Laval fut nommé évêque titulaire et suffragant immédiat du Saint-Siège.

(A suivre)

SAINTE ENCRATIDA VIERGE ET MARTYRE

(Suite)

XV

PREMIERS REPENTIRS D'EUDONTE.

Qui n'a pas éprouvé pendant sa vie comme un étonnement lorsque après de poignantes douleurs, on voit se lever le soleil splendide ? On est surpris que la nature continue à être joyeuse et belle aux heures où notre âme est plongée dans l'épreuve et l'angoisse. Pour bien des cœurs il en fut ainsi dans Saragosse après la terrible nuit qui amena la capture d'Encratida. Le soleil se leva radieux le lendemain matin ; la nouvelle de l'arrestation des chrétiens s'était répandue partout. Dieu voulait marquer d'un beau jour le triomphe de ses serviteurs fidèles. Tous étaient dans l'allégresse, mais pour bien d'autres qui ne faisaient pas partie de la sainte phalange, ce jour était rempli de tristesse. Les païens eux-mêmes étaient saisis d'admiration à la vue de la jeunesse et de la beauté d'Encratida, cependant la masse du peuple se réjouissait à la pensée d'un spectacle nouveau et des émotions qu'il devait amener. Dacien triomphait, mais non pas sans malaise. Quant à la douleur de Marcella, elle était sans bornes. Planant sur tous ces sentiments divers, Encratida était vraiment la reine du jour. Son allégresse, sa

paix était sans nuage, elle entendait le chœur des anges chanter à son âme un incomparable :

“ *Veni, sponsa Christi.* ”

En sortant de son évanouissement, Eudonte se trouva seul dans les catacombes, les ténèbres l'environnaient, tout autour de lui ses mains ne touchaient que les cadavres des martyrs immolés sur place par les persécuteurs, les chrétiens n'avaient pu leur donner la sépulture, car presque tous ceux qui étaient présents avaient été fait prisonniers ; les autres fidèles n'avaient pas osé revenir si tôt au lieu de la capture d'Enkratida et du massacre des chrétiens.

Instinctivement, le général porta la main à la garde de son épée, ce mouvement acheva de lui rendre ses sens, il se ressouvint du tumulte des chrétiens tombant sous le fer des satellites et enfin de la prise de la fille d'Otéoméro, l'ami de sa famille, celle qu'il avait si longtemps considérée comme sa fiancée. La réflexion lui fit comprendre qu'en s'élançant sur les pas de Marie la diaconesse, au moment où elle sortait d'auprès de Marcella, il avait guidé Dacien et ses satellites et manqué à tous les devoirs du respect et de l'amitié vis-à-vis d'Otéoméro.

Dans le lointain, il aperçut la clarté mourante d'une lampe des catacombes resté sur l'autel. Il se hâta de se rendre près de cette vacillante lumière, saisit la lampe, mais ses doigts agités et fiévreux ne surent pas la retenir, elle tomba et s'éteignit en se brisant à ses pieds. Eudonte poussa un cri de terreur que répétèrent les échos souterrains, puis tout demeura dans un silence de mort. Le général était plus ému que sur un champ de bataille. Dieu dans sa miséricorde ne voulut cependant pas le laisser périr. Tout à coup des jeunes gens robustes se montrent. Rien qu'à la fermeté de leurs pas il était facile de comprendre que les catacombes et leurs mystères leur étaient connus. De petites lanternes sourdes éclairaient la place où ils devaient poser leurs pieds et les laissaient dans l'obscurité. En entrant dans la chapelle témoin du désastre nocturne un des nouveaux venus murmura ;

“ Il n'est resté que la mort, tous ont été immolés ou faits prisonniers. Les persécuteurs n'ont épargné personne. Commençons notre besogne, elle ne sera pas longue.

— Un instant, reprit son compagnon, examinons d'abord si quelqu'un de nos frères n'a pas échappé aux bourreaux en se dis-

simulant dans quelques coins obscurs, dans quelques couloirs."

Les fossoyeurs commencèrent à sonder le souterrain. Un soupir arrêta leur recherche.

" Cherchons ce frère qui respire encore, " dirent-ils.

Un second soupir guida leurs pas. Eudonte était retombé dans son évanouissement. Les chrétiens le trouvèrent étendu par terre; ils se baissèrent pour le secourir et s'écrièrent ensemble :

" Mais c'est un soldat romain... Pourtant il ne porte pas le casque. On dirait qu'il respire... Il doit être païen... Quel qu'il soit, il vit encore. Cherchons de l'eau pour le ranimer. "

Ils n'en eurent pas besoin. Eudonte ouvrit les yeux. Le plus âgé des fossoyeurs lui dit :

" Frère, qui êtes-vous? pouvons-nous vous aider à vous relever ?

— Qui êtes-vous vous-même, répondit Eudonte en se levant... D'où venez-vous? où suis-je? Ah! je m'en souviens, continua-t-il en portant péniblement la main à son front. C'est ici la cachette mystérieuse des chrétiens, j'ai guetté une de leurs femmes, je l'ai suivie, Dacien a marché sur mes pas, je les ai perdus. Qu'est devenue Eueratida? j'ai causé son arrestation.

— Vous! répondirent les fossoyeurs.

— Oui, moi l'ami de son père. J'ai livré par le fait la fille d'Otéomero... L'ont-ils martyrisée?

Pas encore, dirent les chrétiens, mais elle et ses compagnes entreront bientôt dans la gloire et dans la félicité éternelle.

— Comment! répondit le général surpris.

— Parce qu'ils iront jouir de Dieu," expliqua tranquillement le plus jeune des chrétiens.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Philémon, le 14; à St-Aubert, le 15; à St-Jean, I. O., le 16; au couvent de Deschambault, le 17; au couvent de St-Casimir, le 19. — La seconde brochure, en réponse à M. L.-O. David, est en vente depuis quelques jours et s'écoule aussi rapidement que la première.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELYN curé, du Cap-Santé, Portneuf.